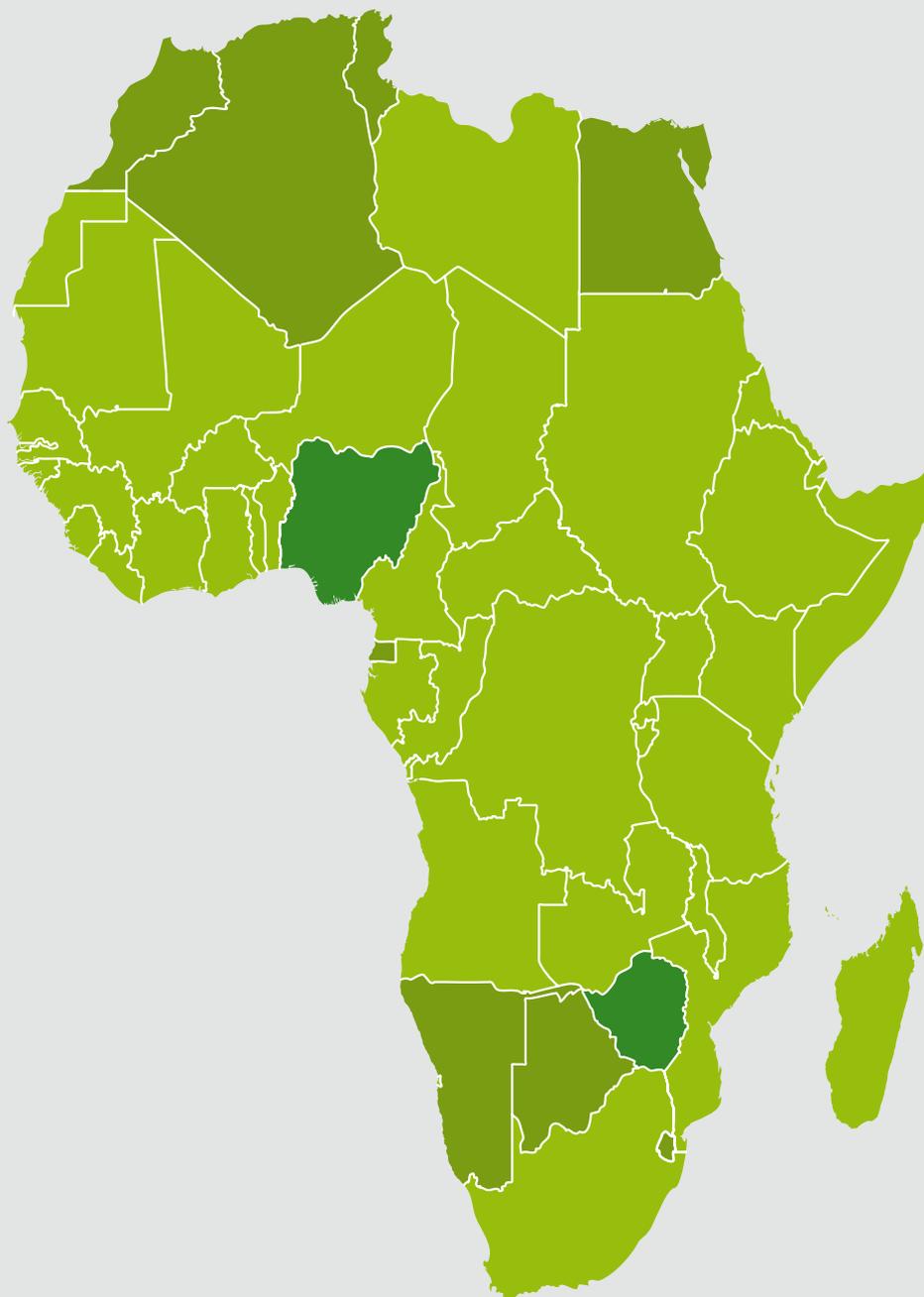


# La Banque africaine de développement et le secteur de l'eau et assainissement



# Table des matières

<b>À propos de ce Guide</b>	<b>2</b>
<b>Sigles et acronymes</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 Pourquoi est-il important que les organisations de la société civile comprennent la BAfD ?</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre 2 Qu'est-ce que la BAfD ?</b>	<b>5</b>
Quelle est l'histoire de la BAfD ?	5
À qui appartient la BAfD ?	6
En quoi la BAfD se distingue-t-elle des autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux du secteur de l'eau ?	6
Avec quelles autres agences la BAfD travaille-t-elle ?	7
<b>Chapitre 3 Comment la BAfD est-elle organisée et comment les décisions sont-elles prises ?</b>	<b>8</b>
Comment la BAfD est-elle gouvernée ?	8
Comment la BAfD est-elle organisée en dessous de l'échelon exécutif ?	8
Quel service de la BAfD est responsable de l'eau et l'assainissement ?	9
<b>Chapitre 4 Comment la BAfD obtient-elle ses fonds et quels services offre-t-elle ?</b>	<b>10</b>
Quels sont les organes de prêt de la BAfD ?	10
Comment le groupe de la BAfD collecte-t-il ses fonds ?	11
Comment la BAfD prête-t-elle des fonds ?	13
Quelles sont les conditions assorties aux prêts ?	14
Quelle est la stratégie actuelle de financement de la BAfD ?	14
<b>Chapitre 5 En quoi la BAfD est-elle impliquée dans le secteur de l'eau et l'assainissement ?</b>	<b>15</b>
Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)	15
Facilité africaine de l'eau (FAE)	16
Programme de gestion des ressources en eau du NEPAD	16
Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)	17
<b>Chapitre 6 Qu'est-ce que le cycle de projet de la BAfD ?</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre 7 Transparence et responsabilité</b>	<b>20</b>
Politique de divulgation de l'information	20
Moyens d'accéder à l'information	21
Dans quelle mesure la BAfD doit-elle répondre de l'impact de ses politiques ?	22
La société civile et la BAfD	22
Quels sont les mécanismes d'implication des ONG ?	23
<b>Annexe Coordonnées utiles</b>	<b>25</b>

# À propos de ce Guide

Ce guide est une ressource à l'intention des organisations de la société civile impliquées dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

Le but de ce guide est d'apprendre à mieux connaître la Banque africaine de développement (BAfD) à une époque où ses activités dans le secteur de l'eau et l'assainissement sont en plein essor. Nous espérons que ce savoir permettra à la société civile de dialoguer avec la BAfD en partant d'une position plus informée.

Ce guide est un recueil qui regroupe des informations obtenues auprès de nombreuses sources. Toutes les informations sont référencées. L'exactitude de ce guide a été vérifiée et validée par le personnel de la BAfD. Nous aimerions remercier la Banque pour cette contribution.

Le Guide a été corédigé en 2007 par les organisations suivantes :

- Réseau d'action pour l'eau (FAN)
- African Civil Society Network on Water and Sanitation (ANEWS)
- Uganda Water and Sanitation Network (UWASNET), Ouganda
- Relais pour le développement urbain participatif (ENDA RUP), Sénégal
- South Africa Water Caucus, Afrique du Sud
- Arab Office for Youth and Environment (AOYE), Égypte
- Water Energy and Sanitation for Development (WESDE), Cameroun
- WaterAid

## Sigles et acronymes

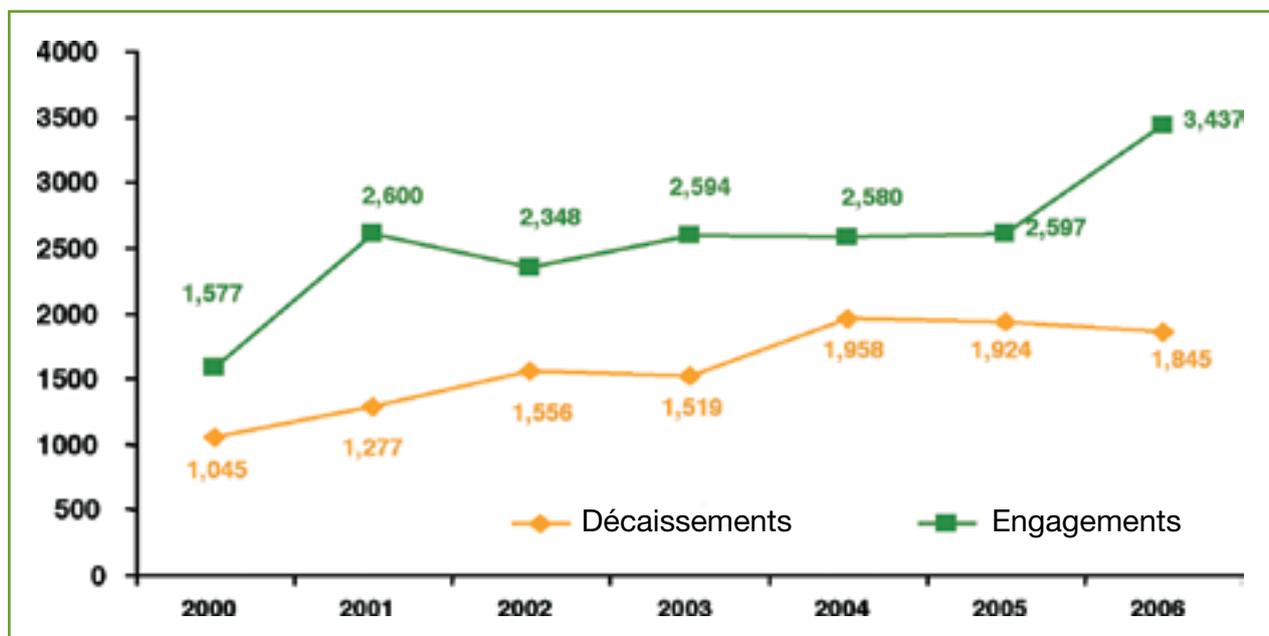
AMCOW	Conseil des Ministres africains chargés de l'eau
APPR	Examen annuel des performances d'un projet
BAD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
CDP	Document de dialogue pays
CE	Commission européenne
CGP	Profil pays pour la gouvernance
CIP	Centre d'information du public
CPIA	Évaluation des politiques et des institutions d'un pays
CPR	Notation du portefeuille pays
CRMU	Unité de médiation et de vérification de la conformité
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DFID	Ministère britannique du développement international
DSP	Document de stratégie par pays
EPP	Évaluation des performances pays
FAD	Fonds africain de développement
FAE	Facilité africaine de l'eau
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINIDA	Agence finlandaise pour le développement international
FMI	Fonds monétaire international
FSN	Fonds spécial du Nigéria
GFTAM	Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GTI	Initiative mondiale pour la transparence
IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique
IDA	Association internationale de développement
IDB	Banque interaméricaine de développement
IFI	Institution financière internationale
IRM	Mécanisme indépendant d'inspection
MOPAN	Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE/CAD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques/ Comité d'aide au développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PACT	Plan d'action à court terme
PMnR	Pays membre non régional
PMR	Pays membre régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPB	Mission prospective de projet
PPE	Programme de partenariat pour l'eau
PPTÉ	Pays pauvre très endetté
REP	Rapport d'évaluation de projet
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

# Chapitre 1

## Pourquoi est-il important que les organisations de la société civile comprennent la BAfD ?

- Parce qu'en 2006 la BAfD a engagé un total de 3,4 milliards de dollars américains (US\$) sous forme de prêts, dons ou allègement de la dette à l'intention des pays membres. Cette somme représente une hausse de 32 % par rapport à l'année précédente
- Parce que la BAfD devient plus sélective dans son approche et met désormais l'accent sur l'eau, les infrastructures, l'énergie et les transports qui comptent aujourd'hui pour 40 % de ses opérations dans les pays à faible revenu
- À la fin de 2006, la BAfD avait engagé plus de 4 milliards de dollars dans le secteur de l'eau et l'assainissement, soit environ 7,7 % du total des approbations de la Banque depuis 1967. Le total des approbations pour le secteur de l'eau en 2005 et 2006 se montait à 624 millions de dollars<sup>1</sup>
- Parce que ses investissements annuels dans le secteur de l'eau vont augmenter – en 2003, la BAfD a lancé une initiative d'une valeur de 14,2 milliards de dollars baptisée l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. L'Initiative entend fournir un accès à des services d'eau et d'assainissement à 66 % de la population africaine d'ici 2010 et à 80 % d'ici 2015
- La BAfD renforce actuellement ses capacités statistiques et ses travaux analytiques afin de soutenir la réforme des politiques dans les pays membres régionaux. Ceci permettra à la BAfD et à ses partenaires de mieux se faire entendre sur les questions liées au développement en Afrique

Investissements dans le secteur de l'eau et l'assainissement, 2000-2006 (en millions d'euros)<sup>2</sup>



1 Présentation par Donald Kaberuka, Président du Groupe de la BAfD, aux Ambassadeurs des États membres de la Banque agréés auprès de la Tunisie et aux Représentants des organisations internationales le 18 janvier 2007

2 Ibid

## Chapitre 2

### Qu'est-ce que la BAfD ?

La BAfD est une banque multilatérale de développement qui accorde des prêts et des dons aux gouvernements africains et à des entreprises publiques et privées qui investissent en Afrique. La BAfD constitue la plus grande institution financière de développement d'Afrique et se consacre à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie à travers tout le continent. La BAfD se consacre également à la mobilisation des ressources pour le progrès économique et social de ses pays membres régionaux (PMR).

Le mandat de la BAfD<sup>3</sup> est de : « contribuer au développement économique et au progrès social de ses pays membres régionaux, individuellement et collectivement ». La mission de la BAfD est de promouvoir le progrès économique et social par le biais de prêts, de prises de participation et d'assistance technique.

Le Groupe de la BAfD comprend trois institutions – la BAfD, le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigéria (FSN).

#### Quelle est l'histoire de la BAfD ?

En 1961, la capitale du Liberia a accueilli la Conférence de Monrovia qui réunissait des Chefs d'État et de gouvernement. Les discussions lors de cette rencontre puis d'une autre par la suite, à Lagos, se sont axées sur deux projets de charte, l'un pour une Organisation de l'Unité africaine et l'autre pour une Banque africaine de développement.

Un projet d'accord fut rédigé et soumis à de hauts fonctionnaires africains puis à l'ensemble des ministres africains. Le 4 août 1963, 23 gouvernements africains signèrent l'Accord portant création de la BAfD. Huit autres pays le signèrent en décembre. L'assemblée inaugurale eut lieu en novembre 1964 à Lagos.

Au début des années 90, des membres hors de la région exprimèrent une certaine déception face aux performances du Groupe de la BAfD. En réponse, la BAfD créa une commission sous la direction d'un ancien vice-président de la Banque mondiale, David Knox, afin d'évaluer l'organisation. Publié en 1994, le Rapport Knox mettait en exergue un certain nombre de problèmes, y compris la piètre qualité des prêts, le manque de direction provoqué par les intérêts contradictoires des actionnaires et une inadéquation entre les politiques officielles et les pratiques concrètes. Vers la même époque, Standard & Poor's, l'une des agences d'évaluation du crédit les plus en vue dans le monde, déclassa la dette « senior » à long terme de la BAfD en raison de la « politisation croissante » de la gouvernance et de la gestion de la BAfD. Du fait de ce déclasserement, il revenait plus cher à la BAfD d'emprunter de l'argent sur les marchés internationaux et cela eut de profondes répercussions sur la stabilité financière de la BAfD.

La BAfD a fait des efforts pour restaurer sa crédibilité sous la présidence d'Omar Kabbaj, qui resserra les contrôles financiers, centralisa la prise de décisions en réduisant l'effectif de la Banque. À la fin du mandat du président Kabbaj en 2005, Standard & Poor's accordaient à la BAfD la notation AAA (soit une excellente cote de crédit). Avec l'élection de Donald Kaberuka, son nouveau président, en juillet 2005, la BAfD est en train de définir son orientation et de chercher à s'imposer à nouveau comme une institution de développement de premier ordre axée sur les résultats et jouissant d'un avantage comparatif.

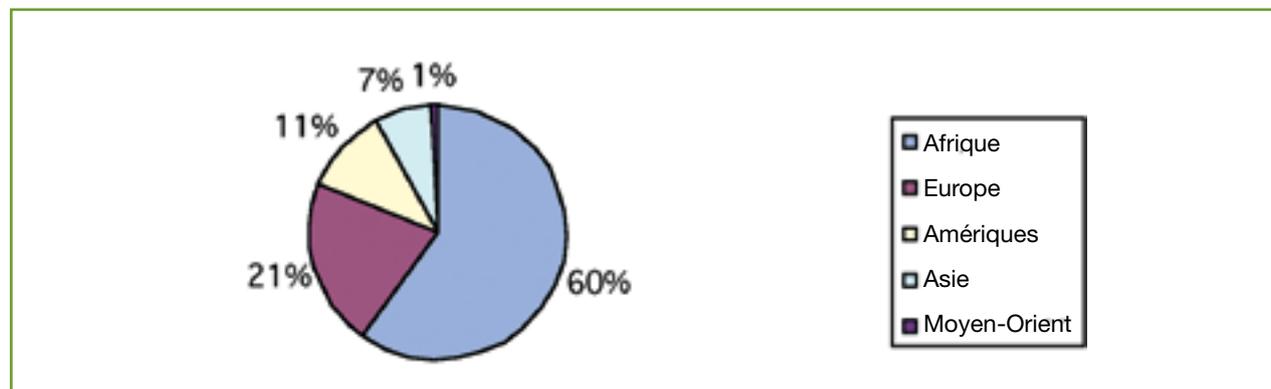
---

3 Article 1 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement, [http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/LEGALINFORMATION/AGREEMENT\\_ESTABLISHING\\_ADB\\_JULY2002\\_EN.DOC](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/LEGALINFORMATION/AGREEMENT_ESTABLISHING_ADB_JULY2002_EN.DOC)

« Le Président Kaberuka a hérité d'une institution qui a retrouvé sa réputation financière mais dont la crédibilité opérationnelle reste à consolider »<sup>4</sup>

## À qui appartient la BAfD ?

### Soutien des actionnaires de la Banque africaine de développement



La BAfD appartient à ses membres. Elle compte 77 membres, dont 53 membres africains (régionaux) et 24 membres non régionaux. S'il s'agissait au départ d'une institution 100 % africaine, des membres n'appartenant pas à la région ont rallié les rangs de la Banque en 1982, ce qui a permis à la BAfD d'augmenter ses capitaux. Chaque pays membre de la BAfD détient un nombre égal de voix de base en plus d'un certain nombre de voix proportionnel à ses actions intégralement libérées. Aucun pays membre ou groupe de pays n'a un droit de veto. Les membres régionaux qui jouissent actuellement (en décembre 2006) du plus puissant droit de vote sont le Nigéria, l'Égypte et l'Afrique du Sud. Les membres non régionaux ayant le plus puissant droit de vote sont les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Les membres non régionaux détiennent approximativement 40 % du total des voix.

## En quoi la BAfD se distingue-t-elle des autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux du secteur de l'eau ?

Les statistiques du CAD de l'OCDE montrent qu'entre 2000 et 2004, environ les deux tiers de l'aide consacrée au secteur de l'eau et l'assainissement étaient fournis de façon bilatérale et un tiers par des agences multilatérales. En moyenne, la BAfD accorde un financement moins important au secteur que ne le font certains bailleurs bilatéraux (tels que le Japon, les États-Unis, l'Allemagne ou la France). Parmi les bailleurs multilatéraux, l'IDA et la Commission européenne apportent plus des trois quarts du soutien multilatéral au secteur, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement fournissant quant à elles une proportion non négligeable du quart restant.

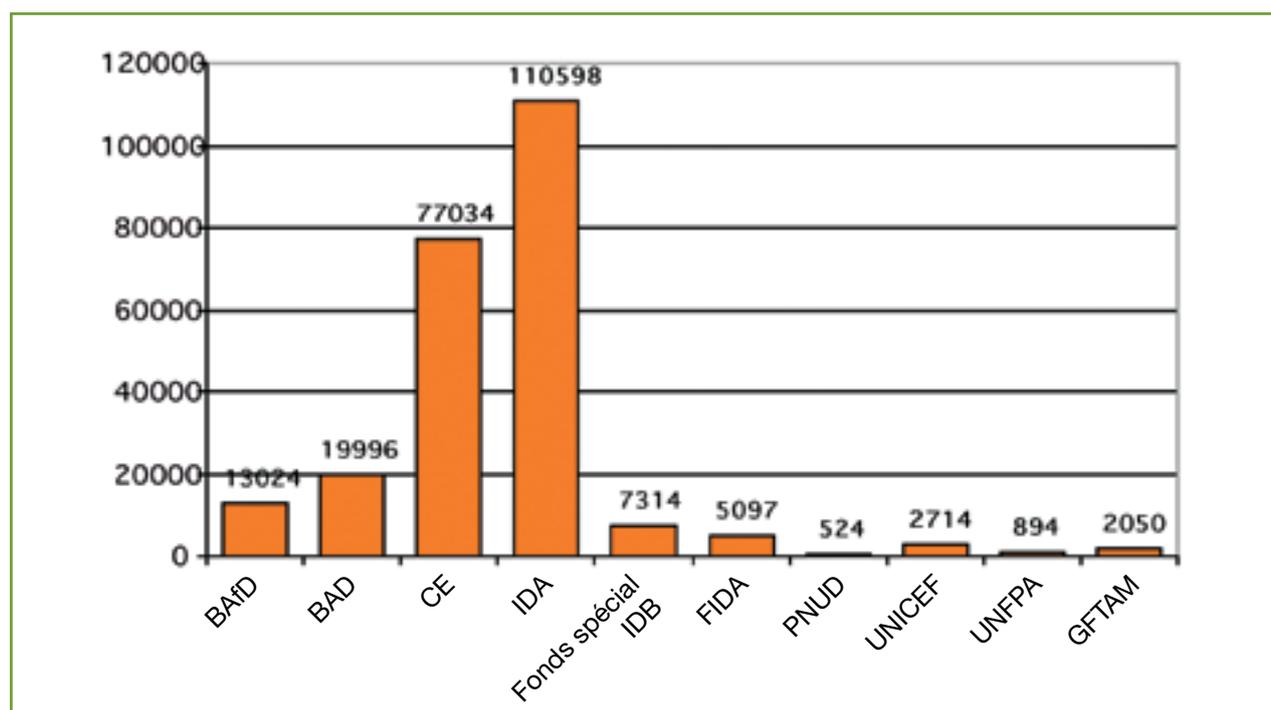
La BAfD et la Banque mondiale entretiennent de solides relations. En 2000, elles ont signé un Mémoire d'accord décrivant les grandes lignes d'un partenariat stratégique entre les deux institutions.<sup>5</sup> Ce partenariat stratégique a été révisé en 2002. Les deux institutions ont rédigé un ensemble de plans d'action qui définit une coopération planifiée sur une variété de secteurs/thèmes dans différents pays.

4 Center for Global Development (2006), *Building Africa's Development Bank: Six Recommendations for the AfDB and its Shareholders* <http://www.cgdev.org/content/publications/detail/10033>

5 Voir le site web de la Banque mondiale, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,contentMDK:20267225~menuPK:538673~pagePK:146736~piPK:226340~theSitePK:258644,00.html>

## Aide cumulée accordée au secteur de l'eau et l'assainissement par des agences multilatérales de 1990 à 2004

En millions de \$



Source : Initiatives de développement, Document contextuel pour le Rapport 2006 sur le développement humain

### Avec quelles autres agences la BAfD travaille-t-elle ?

En 2004, la BAfD a été critiquée par le Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (en anglais MOPAN)<sup>6</sup> en raison de son manque de dialogue avec les autres acteurs du développement.<sup>7</sup> Toutefois, depuis lors, la BAfD a signé les Déclarations de Rome sur l'harmonisation et de Paris sur l'efficacité de l'aide, accord aux termes duquel les bailleurs s'engagent à mieux aligner et harmoniser leurs politiques sur celles des pays bénéficiaires. La BAfD travaille étroitement avec un certain nombre d'organisations en plus de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), en particulier le FIDA, le PNUD, l'Union européenne et certains agences bilatérales. La BAfD a aussi des alliances stratégiques avec les institutions panafricaines suivantes : la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Union africaine (y compris l'AMCOW et le NEPAD), la Table ronde des hommes d'affaires d'Afrique et le Consortium pour la recherche économique en Afrique. La BAfD gère actuellement certains aspects du programme du NEPAD, le Consortium pour les Infrastructures en Afrique soutenu par le G8, l'Institut multilatéral d'Afrique (avec le FMI et la Banque mondiale) et, depuis 2005, la Facilité africaine de l'eau à la demande du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW).

6 Les membres du réseau MOPAN sont les gouvernements de l'Autriche, du Canada, du Danemark, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni. Le but de l'enquête du MOPAN est de générer des connaissances sur les performances multilatérales au niveau national.

7 « La BAfD travaille essentiellement de façon indépendante des autres donateurs ; sa participation à des activités de coordination périodiques inter-donateurs et sa coopération avec des bailleurs bilatéraux sont faibles. Les consultants chargés de projets financés par la BAfD participent passivement aux réunions de coordination (sectorielle). Il est rare qu'ils y apportent une contribution technique ; ils ne sont pas impliqués dans les discussions stratégiques ». Enquête 2004 du MOPAN, Rapport de synthèse <http://www2.dfid.gov.uk/pubs/files/MOPAN2004.pdf>

## Chapitre 3

# Comment la BAfD est-elle organisée et comment les décisions sont-elles prises ?

### Comment la BAfD est-elle gouvernée ?

Le **Conseil des Gouverneurs** est l'organe en charge de la formulation des politiques le plus haut placé de la Banque. Le Conseil comprend un représentant de chacun des pays membres. Le Conseil des Gouverneurs émet des directives générales sur les opérations de la Banque et approuve les amendements apportés à l'Accord, l'admission de nouveaux membres et les augmentations de capital de la Banque. Les Gouverneurs se réunissent une fois par an ou plus fréquemment à la demande d'au moins cinq membres. Les membres régionaux contrôlent 60 % des votes au sein du Conseil et les membres non régionaux 40 %.

Le Conseil des Gouverneurs de la BAfD élit un **Conseil d'administration** composé de 18 membres. Douze administrateurs sont élus par les PMR et six par les PMnR pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Le Conseil d'administration surveille toutes les opérations de la Banque. Le Conseil d'administration réside au siège de la BAfD et se réunit aussi souvent que le nécessitent les travaux de la Banque. Les droits de vote sont distribués proportionnellement au nombre d'actions détenues par le pays membre régional ou non régional représenté par un Directeur exécutif.

Le Conseil des Gouverneurs élit le **président** du Groupe de la BAfD pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Le président, qui doit être originaire d'un PMR, préside les réunions du Conseil d'administration, nomme les vice-présidents – en consultation avec les Conseils et il gère les opérations quotidiennes de la BAfD. Le président actuel est M. Donald Kaberuka, ancien ministre des Finances du Rwanda. Le président préside le Conseil d'administration et il est Chef du Personnel.

La BAfD est divisée en cinq vice-présidences : trois sont axées sur les opérations (Programmes pays, régionaux et politiques ; Opérations sectorielles ; Infrastructure, secteur privé et intégration régionale), une sur les Finances et une autre sur les Services institutionnels.

### Comment la BAfD est-elle organisée en dessous de l'échelon exécutif ?<sup>8</sup>

La BAfD a fait l'objet d'une restructuration courant 2006 et un certain nombre de nouveaux départements ont été créés. Elle est sur le point d'établir un réseau de 25 bureaux pays. Au moment de la rédaction de ce rapport, il existe des bureaux au Burkina Faso, au Cameroun, en Égypte, en Éthiopie, au Gabon, à Madagascar, au Mali, au Maroc, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda, en RDC, au Rwanda, à Sao Tomé et Príncipe, au Sénégal, en Tanzanie et au Tchad. L'ouverture de nouvelles antennes devrait accroître l'efficacité des opérations de la Banque et permettre à son personnel de dialoguer pleinement avec les gouvernements nationaux et les autres bailleurs. La BAfD envisage de recruter un expert en eau et assainissement dans quinze bureaux pays.

---

8 Un organigramme figure sur le site Internet de la BAfD : <http://www.afdb.org/pls/portal/url/ITEM/141D5CE76812D186E040C00A0C3D4DC3>

## Quel service de la BAfD est responsable de l'eau et l'assainissement ?

Le Département de l'Eau et l'Assainissement a été récemment créé sous la tutelle de la Vice-Présidence de l'Infrastructure, du Secteur privé et de l'Intégration régionale. Le département entend centraliser les activités de la BAfD relevant du secteur de l'eau et gérer la forte augmentation du financement destiné au secteur. Le département soutiendra la mise en œuvre de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) et veillera au financement d'études et de projets dans le secteur de l'eau. Il jouera également le rôle d'administrateur fiduciaire du Fonds d'affectation spéciale de la Facilité africaine de l'eau et apportera son soutien au Programme Eau et Assainissement du NEPAD, au Fonds fiduciaire multi-donneurs de l'IAEAR (Danemark, France et Pays-Bas) et à un Programme multi-bailleurs de partenariat pour l'eau financé par les Pays-Bas, la France, le Danemark et le Canada.

La BAfD cherche à augmenter les capacités de son personnel professionnel par le biais du recrutement d'un contingent d'ingénieurs en eau et assainissement, de socio-économistes, de spécialistes de la question du genre, d'analystes financiers et d'économistes spécialisés dans le secteur de l'eau et l'assainissement. Un certain nombre de partenaires donateurs, y compris la Finlande, le Danemark, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, apportent leur soutien en déléguant des assistants techniques.

# Chapitre 4

## Comment la BAfD obtient-elle ses fonds et quels services offre-t-elle ?

### Faits saillants

- La BAfD collecte des fonds par l'émission d'obligations, par des remboursements de prêts, grâce aux contributions des bailleurs et à des initiatives de cofinancement
- La BAfD dispose de trois guichets de financement – la BAfD, le FAD et le FSN
- La BAfD propose des prêts aux membres régionaux plus riches à des taux proches du marché alors que le FAD accorde des prêts à long terme à faible taux d'intérêt ainsi que des dons aux pays membres moins développés. Le FSN fournit également un financement en dessous du taux du marché aux membres régionaux plus pauvres

### Quels sont les organes de prêt de la BAfD ?

Le Groupe de la Banque africaine de développement dispose de trois organes de prêt :

- 1) La **BAfD** offre des prêts non concessionnels à des membres solvables et à des pays pouvant bénéficier d'un financement mixte dits "*blend countries*" (c'est-à-dire des pays ayant des niveaux de revenu national brut suffisamment élevés pour avoir droit à des prêts bon marché et à des prêts à taux plus élevés « proches de ceux du marché », comme le Nigéria et le Zimbabwe). En 2006, les prêts non concessionnels (ou plus onéreux) se montaient à 1,4 milliard de dollars.<sup>9</sup>
- 2) Le **Fonds africain de développement (FAD)** offre des prêts hautement concessionnels (c.à.d. des prêts à taux d'intérêt très faibles assortis d'une longue période de remboursement) et des dons à des pays à faible revenu qui ne sont pas en mesure d'emprunter des fonds à la BAfD aux taux du marché. Les pays pouvant bénéficier de financements mixtes peuvent aussi contracter des emprunts auprès du Fonds. Ces prêts sont consentis pour des projets visant une amélioration fondamentale des conditions économiques et sociales. En 2006, les activités du FAD se sont montées à 2 milliards de dollars.<sup>10</sup>
- 3) Le **Fonds spécial du Nigéria (FSN)** est le troisième organe de financement du Groupe de la BAfD et c'est aussi le plus modeste. Financé par le gouvernement nigérian à partir de ses revenus pétroliers, le FSN appuie les efforts de développement des membres plus pauvres de la BAfD dont les conditions économiques et sociales et les perspectives d'avenir exigent un financement à des conditions de faveur. Le FSN est géré par la BAfD. Il accorde des prêts à un taux d'intérêt compris entre 2 et 4 % et offre des conditions d'investissement très souples.

9 Déclaration de Donald Kaberuka aux Ambassadeurs des États membres le 18 janvier 2007 [http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/SPEECHES/TUNISIA-01%2018%202007-STATEMENT%20BY%20DONALD%20KABERUKA%20TO%20AMBASSADORS.DOC](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/SPEECHES/TUNISIA-01%2018%202007-STATEMENT%20BY%20DONALD%20KABERUKA%20TO%20AMBASSADORS.DOC)

10 Ibid

## Comment le groupe de la BAfD collecte-t-il ses fonds ?

La BAfD finance ses opérations de la façon suivante :

- En émettant des obligations sur le marché – la BAfD jouit d'un indice de notation AAA (soit une excellente évaluation de crédit) et l'an dernier elle a commencé à vendre des obligations sur les marchés africains
- Remboursement des prêts par les emprunteurs
- Contributions des pays donateurs
- Cofinancement avec des bailleurs bilatéraux et multilatéraux et, dans le cas d'opérations du secteur privé, avec des banques privées et des investisseurs en capital-action.

Tout comme la Banque mondiale, la BAfD, dépend d'augmentations périodiques du capital de ses facilités de prêts par les pays membres. Tous les trois ans, les pays donateurs apportent de nouveaux fonds au FAD. La dépendance de la BAfD à l'égard de ces fonds confère aux bailleurs une influence sur la façon dont l'argent est utilisé et leur permet de modeler les politiques et les orientations stratégiques de l'institution.

Le FAD est réapprovisionné tous les trois ans. La 11<sup>ème</sup> reconstitution des capitaux du FAD, qui aura lieu de 2008 à 2010, devrait avoir une orientation plus sélective. Des négociations ont été entamées en mars 2007 concernant les contributions des bailleurs et les conditions associées.

### Principaux bénéficiaires

Depuis 1967, année où la BAfD a commencé à prêter des fonds, l'Afrique du Nord reçoit environ le tiers du portefeuille de la BAfD (plus de 17 milliards de dollars), une tendance qui se poursuit aujourd'hui puisque le Maroc et la Tunisie sont ses plus gros emprunteurs. L'Afrique de l'Ouest reçoit environ le quart de tous les prêts, le Nigéria étant le plus gros bénéficiaire. Viennent ensuite l'Afrique de l'Est (15,2 %), l'Afrique australe (13,7 %) et l'Afrique centrale (12,3 %) aux rangs des plus grands bénéficiaires des prêts de la BAfD, l'Éthiopie, le Mozambique et la République démocratique du Congo étant les principaux bénéficiaires de leur région respective.<sup>11</sup>

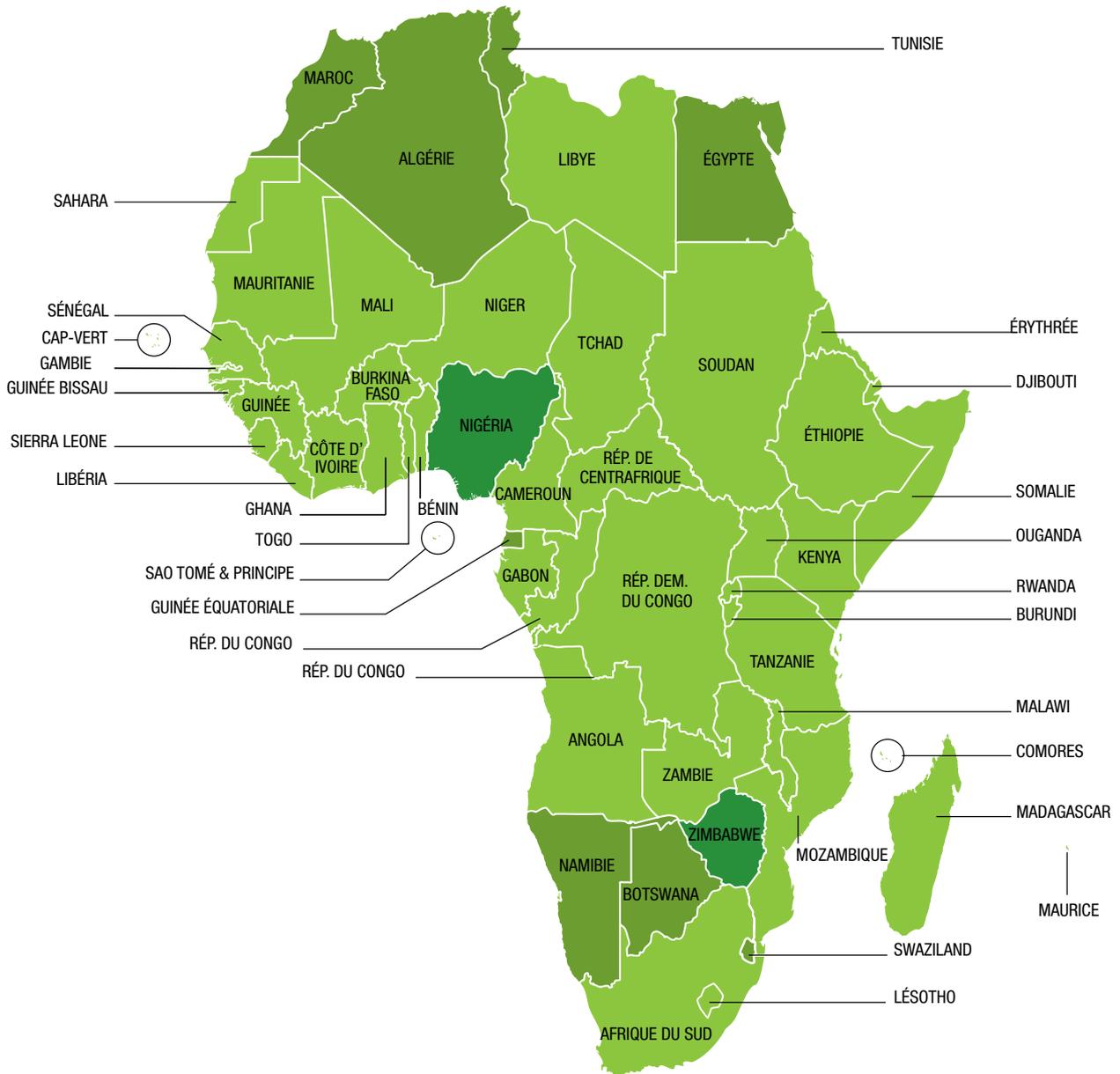
« Les emprunteurs ont été déçus, à juste titre, par la qualité et la diligence des services de la Banque. Nous devons éliminer les étapes superflues, la bureaucratie et promouvoir une culture interne de la prestation des services. »

Donald Kaberuka, président de la BAfD, allocution prononcée à l'occasion de la revue à mi-parcours du FAD X, en décembre 2006<sup>12</sup>

11 Voir Bank Information Centre, <http://www.bicusa.org/en/Institution.Lending.1.aspx>

12 [http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/SPEECHES/ADF%20MIDTERM%20REVIEW%20STATEMENT.DOC](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/SPEECHES/ADF%20MIDTERM%20REVIEW%20STATEMENT.DOC)

**La carte montre que beaucoup moins de PMR sont éligibles aux prêts de la BAfD qu'à ceux du FAD**



## Sur quels critères les décisions de prêt sont-elles prises ?

Les performances d'un pays exercent une vive influence sur l'allocation de ressources et la gouvernance est un facteur important dans l'évaluation des performances d'un pays.

La BAfD se sert d'un outil appelé le processus d'Évaluation des politiques et institutions du pays (*Country policy and institutional assessment – CPIA*) destiné à évaluer la qualité du cadre politique et institutionnel d'un pays. Cet outil suit de très près les indicateurs mis au point par la Banque mondiale. La CPIA permet d'assigner une note à chaque pays emprunteur, ce qui détermine le montant des prêts qui pourront lui être accordés. Donald Kaberuka, président de la BAfD, a attiré l'attention sur certains des problèmes inhérents au système qui omettent de tenir compte du contexte particulier des pays en situation d'après conflit et peuvent rendre la fourniture d'aide très volatile et engendrer des effets pervers.<sup>13</sup>

## Comment la BAfD prête-t-elle des fonds ?

Les **prêts sur projet** sont le principal instrument de financement. En 2005, le financement de projet se chiffrait à 45,6 % du total des prêts approuvés.<sup>14</sup>

**Les prêts à l'appui de réforme** (prêts d'ajustement sectoriel et prêts d'ajustement structurel) sont moins importants et ne représentent que 12 % du total des prêts approuvés en 2005. La tendance suggère que ce type de prêt pourrait bien augmenter parallèlement à une utilisation accrue de l'appui budgétaire.

La BAfD accorde aussi des **dons** (18,3 % du total des approbations en 2005). Les infrastructures ont bénéficié de la plus grosse proportion des dons approuvés (48,5 % du total), la majeure partie allant au secteur de l'eau et l'assainissement.

La BAfD participe à des opérations d'**allègement de la dette** de la Banque mondiale et du FMI (22,2 % du total des approbations en 2005) dans le cadre de l'initiative PPTTE.

**Garanties et prises de participation** (représentant les 1,8 % restants des crédits approuvés en 2005). La BAfD investit directement dans des entreprises du secteur privé par des prises de participation (actions et obligations) dans des sociétés à capitaux privés, en privilégiant les sociétés du secteur financier et les sociétés du secteur public en voie de privatisation. La politique de la BAfD interdit au Groupe de détenir plus de 25 % d'une société donnée.<sup>15</sup>

### Appui technique

« Au-delà de notre rôle de voie de financement du développement, il existe une autre contribution vitale dont nos pays ont désespérément besoin – et il ne s'agit pas de ressources mais de service-conseil en politique sur la meilleure façon de faire les choses ».

Déclaration liminaire prononcée par Donald Kaberuka lors de la Conférence économique annuelle inaugurale de la BAfD, en novembre 2006.

13 Voir le discours de Donald Kaberuka lors de l'Examen à mi-parcours du FAD X, décembre 2006.

14 Rapport annuel 2005 du Groupe de la Banque africaine de développement [http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/FINANCIALINFORMATION/ANNUALREPORT2005\\_FULLVERSION\\_FRENCH.PDF](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/FINANCIALINFORMATION/ANNUALREPORT2005_FULLVERSION_FRENCH.PDF)

15 Ibid

Des dons d'assistance technique sont fournis par le FAD. Ces dons appuient la conception, le développement et la mise en œuvre de projets et programmes. Des dons d'assistance technique sont aussi accordés pour le renforcement des institutions nationales et des agences régionales. Une Facilité de préparation des projets offre également des ressources remboursables pour la réalisation d'études de faisabilité, d'enquêtes pour collecter des données de référence, d'évaluations de l'impact environnemental et autres activités préparatoires.

En 2006, la BAfD a approuvé la création d'un Bureau de l'Économiste en Chef afin de développer les capacités statistiques et analytiques de la BAfD et pour aider les économistes de la Banque, y compris différents spécialistes sectoriels. Le Bureau est également chargé de la création d'un réseau d'économistes et de praticiens du développement dans le but d'appuyer le processus de réforme dans les pays membres.

## Quelles sont les conditions assorties aux prêts ?

Le décaissement des prêts est généralement réalisé en plusieurs tranches sur une période convenue et il est tributaire du respect des conditions stipulées dans l'accord de prêt.

### Prêts de la BAfD

La BAfD offre des prêts à des taux non concessionnels. Le remboursement des prêts au secteur public doit avoir lieu sur une période maximum de 20 années (y compris un délai de grâce ne dépassant pas cinq ans). Les prêts au secteur privé sont en principe assortis d'une période de remboursement plus courte.

### Prêts du FAD

Aucun intérêt n'est perçu sur les prêts du FAD mais il est prélevé une petite commission sur les soldes débiteurs. Les prêts-projets sont assortis d'une période de remboursement sur 50 ans avec un délai de grâce maximal de cinq ans.

## Quelle est la stratégie actuelle de financement de la BAfD ?

« L'allocation des ressources a été opaque. Elle a faiblement augmenté et est déterminée par la réserve de projets et non par des objectifs et des priorités stratégiques à venir. »

Donald Kaberuka, allocution à l'occasion de la revue à mi-parcours du FAD-X, décembre 2006

En mai 1999, le Conseil des Gouverneurs a adopté la « Vision de la BAfD : Une Banque redynamisée : un ordre du jour pour aller de l'avant ». Cette Vision énonce les ambitions de la BAfD. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui ont reçu l'aval des leaders africains, offrent aussi un cadre élémentaire pour les activités de développement de la BAfD.

La stratégie de la BAfD pour 2003-2007 stipule que le Groupe de la BAfD donnera la priorité à l'agriculture et au développement rural en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives touchant l'eau et l'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines, et au développement du capital humain par le biais de l'éducation primaire et de services de santé de base.

Un groupe d'experts de haut niveau co-présidé par l'ancien président du Mozambique Joachim Chissano et l'ancien Premier ministre canadien Paul Martin, élabore actuellement un nouveau plan stratégique pour la BAfD. Le groupe d'experts, qui est indépendant, a procédé à de vastes consultations avec les parties prenantes avant de soumettre un rapport provisoire à l'assemblée annuelle de la BAfD en mai 2007.

## Chapitre 5

# En quoi la BAfD est-elle impliquée dans le secteur de l'eau et l'assainissement ?

« Nous essayons d'aider l'Afrique à combler les écarts [...] – écarts en termes de crédibilité mais aussi écarts en termes d'infrastructures, parce que l'amélioration des infrastructures est essentielle. À cet égard, la BAfD a mis l'accent sur la construction d'axes routiers et sur la fourniture d'un accès à l'eau pour les populations rurales de l'ensemble du continent. »

Donald Kaberuka, juin 2006<sup>16</sup>

Fin 2006, la BAfD avait engagé plus de 4 milliards de dollars pour l'alimentation en eau et l'assainissement, soit environ 7,7 % du total des crédits approuvés par la Banque depuis 1967. Le nombre d'opérations relevant du secteur de l'eau et les financements connexes au cours des cinq dernières années ont augmenté par rapport aux autres secteurs financés par la BAfD.

Le Plan stratégique de la BAfD pour la période 2003 à 2007 met l'accent sur l'amélioration des services d'eau et d'assainissement dans les milieux ruraux et péri-urbains. Ces dernières années, la BAfD s'est chargée de développer plusieurs initiatives régionales dans le domaine de l'eau, en particulier l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) ; la Facilité africaine de l'eau (FAE) et le Programme d'eau et d'assainissement du NEPAD ; ainsi que l'établissement du Programme de Partenariat pour l'eau (PPE) avec des partenaires donateurs dans le but de renforcer ses propres capacités à promouvoir des principes et pratiques de gestion intégrée des ressources en eau.

### Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)

Parmi les initiatives de la BAfD dans le domaine de l'eau, l'IAEAR est la plus importante et la plus ambitieuse.

- Le but de l'initiative est de fournir une eau salubre et des services d'assainissement de base à 66 % de la population rurale d'Afrique d'ici 2010, 80 % d'ici 2015, pour envisager une couverture totale à l'horizon 2025
- L'IAEAR vise à atteindre cet objectif de plusieurs façons : en mobilisant des fonds auprès de diverses sources ; en accélérant la préparation et la mise en œuvre des programmes nationaux en matière d'eau et d'assainissement ; en encourageant une plus grande coordination au sein du secteur ; en renforçant les capacités des pouvoirs décentralisés, des communautés, du secteur privé et des artisans ; et en veillant à la participation des bénéficiaires
- L'investissement cumulé requis pour atteindre une couverture de 80 % d'ici 2015 est estimé à 14,2 milliards de dollars. Sur cette somme, 9,7 milliards de dollars sont destinés à la fourniture d'infrastructures d'approvisionnement en eau et aux investissements connexes ; 4,4 milliards à la fourniture de services d'assainissement et 95,5 millions à la préparation de programmes et autres activités de facilitation
- Ces ressources devront être mobilisées auprès de sources internationales pour couvrir environ 80 % du total des besoins – 30 % par le biais du réapprovisionnement du FAD et 50 % auprès d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux – les 20 % restants étant financés par les ressources du gouvernement (15 %) et des usagers (5 %)

16 Interview avec Donald Kaberuka, juin 2006 <http://allafrica.com/stories/200606120096.html>

Le déploiement aura lieu en trois temps : le coût de la première phase (2004-2007) est estimé à 4,6 milliards de dollars; la deuxième (2008-2010) à 4,2 milliards ; et la troisième phase (2011-2015) devrait se chiffrer à 5,4 milliards.

Depuis 2003, la BAfD a approuvé 13 programmes et projets IAEAR pour un financement total de 546 millions de dollars (2003 : 38 millions ; 2004 : 35 millions ; 2005 : 233 millions ; et 2006 : 240 millions). Il devrait atteindre environ 760 millions de dollars d'ici la fin 2007 pour 19 programmes et projets IAEAR.

L'ensemble des parties prenantes (BAfD, bailleurs, gouvernements et communautés) devait réunir 4,5 milliards US\$ pour soutenir la première phase de l'IAEAR dans 18 pays. Cet objectif sera atteint quant au nombre de pays mais pas en termes de financement. Les principaux bailleurs de l'IAEAR sont ceux qui contribuent à réapprovisionner le FAD. De surcroît, le Danemark, la France et les Pays-Bas accordent un soutien ciblé par le biais d'un fonds fiduciaire multidonateurs.

Au moment de la rédaction de ce guide, les trois pays donateurs ont octroyé des dons à hauteur de 90 millions de dollars (40 millions de dollars pour la France ; 230 millions de couronnes pour le Danemark et 25,5 millions de dollars pour les Pays-Bas). Un certain nombre de partenaires donateurs, y compris FINIDA, DANIDA, DFID, les gouvernements de la France et des Pays-Bas appuient l'Initiative par la fourniture d'assistants techniques.

À ce jour, l'initiative compte 13 pays bénéficiaires : le Mali, le Rwanda, le Ghana, le Bénin, le Sénégal, l'Ouganda, Madagascar, l'Éthiopie, le Maroc, le Tchad, la Tanzanie, la Mauritanie et la Zambie. Parmi les pays bénéficiaires attendus pour 2007 figurent le Niger, le Burkina Faso, le Kenya, le Mali (Deuxième programme), le Mozambique et le Nigéria.

## **Facilité africaine de l'eau (FAE)**

La FAE est une initiative du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) visant à mobiliser des ressources financières pour le développement des ressources en eau en Afrique. La FAE est administrée et gérée par la BAfD. Les fonds de la FAE sont utilisés en premier lieu pour financer des programmes et projets ayant trait à la gestion des ressources en eau lesquels, à terme, entendent créer un environnement porteur susceptible d'attirer de plus gros investissements en Afrique.

La FAE est gérée par un Conseil de treize membres ; cinq sont nommés par l'AMCOW sur une base sous-régionale, un par la BAfD, un par l'Union africaine, un est désigné par le Groupe inter-agence des Nations Unies sur l'eau en Afrique (UN Water Africa), cinq par les bailleurs de la Facilité et par le Directeur de la FAE.

Les administrations centrales et locales, les municipalités, les ONG, les organisations communautaires, et les agences régionales, sous-régionales et sectorielles sont toutes éligibles pour recevoir des dons dans une fourchette comprise entre 50 000 et 5 millions d'euros. Le financement ou d'autres formes d'assistance fournis par la FAE sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la BAfD pour les montants supérieurs à 500 000 euros.

## **Programme de gestion des ressources en eau du NEPAD**

À l'échelle continentale, le NEPAD constitue le cadre de référence pour l'orientation des efforts déployés pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau sur tout le continent à travers la gestion et le développement des ressources en eau. La BAfD est chargée d'aider le NEPAD à mettre en œuvre son programme de développement des infrastructures dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

Le NEPAD et la BAfD ont préparé un Plan d'action à court terme (PACT) sur cinq ans qui prévoit l'élaboration de :

- politiques nationales de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- la mitigation des effets des inondations et des sécheresses ;
- la satisfaction des besoins fondamentaux en eau ;
- la gestion transfrontalière des ressources en eau.

La mise en œuvre du PACT a focalisé les interventions sur sept bassins fluviaux : les fleuves Niger et Sénégal en Afrique de l'Ouest ; le fleuve Congo et le lac Tchad en Afrique centrale ; le Nil en Afrique de l'Est, et les fleuves Zambèze et Okavango en Afrique australe.

La BAfD apporte en outre un concours au NEPAD en vue de l'élaboration du Cadre stratégique de moyen à long terme pour le Programme de développement des infrastructures du secteur de l'eau et l'assainissement.

### **Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)**

L'ICA est une initiative multidonateurs axée sur les infrastructures des secteurs de l'eau et l'assainissement, de l'énergie, des transports, des télécommunications et des zones urbaines en Afrique sub-saharienne. Il ne s'agit pas d'une institution de financement mais d'un organisme qui vise à améliorer la coordination entre bailleurs, à rehausser le profil du secteur, à renforcer les capacités et à mobiliser des fonds. La BAfD héberge son secrétariat. Depuis sa création en 2005, il a investi dans des travaux analytiques, par exemple, l'Étude de diagnostic national des infrastructures en Afrique et le Cadre stratégique à moyen et long terme.

# Chapitre 6

## Qu'est-ce que le cycle de projet de la BAfD ?

L'aide au développement accordée par la BAfD adopte un cycle de projet qui suit un certain nombre d'étapes – cycle comparable à celui de la Banque mondiale – qui est détaillé ci-dessous étape par étape.

### Élaboration d'un Document de stratégie par pays (DSP)

Le DSP couvre une période de deux ans. Il est basé sur les priorités énoncées dans la Stratégie de réduction de la pauvreté du pays membre régional. Les DSP énoncent l'ordre du jour s'agissant des réformes et du développement, orientent les priorités en matière d'investissement et de politiques, et suggèrent les modes d'allocation des ressources. Une fois que le Conseil d'administration de la BAfD adopte le DSP d'un pays, celui-ci sert de base à l'engagement de la BAfD dans des études, accords de projets et de programmes dans le pays en question.

### Identification d'un projet

- Soumission d'une demande de projet spécifique par le gouvernement d'un PMR
- Examen de la faisabilité du projet par la BAfD
- Élaboration de la conception du projet, y compris un examen et une description détaillée des conditions économiques, financières et techniques du projet ainsi que les conditions requises pour garantir son succès

Les projets progressent ensuite au fil des étapes suivantes :

#### 1) Préparation du projet

- Étude de faisabilité et de mise en œuvre par le gouvernement
- Visite de terrain par le personnel de la Banque et évaluation du projet pour clarifier ses objectifs, ses implications institutionnelles et organisationnelles, sa justification technique, économique et financière et son impact environnemental et social.
- Préparation d'un rapport d'évaluation pour la Banque, qui servira de base à la BAfD pour décider ou non de financer le projet

#### 2) Négociations officielles

- Discussions entre la BAfD et le gouvernement afin de définir les modalités de décaissement des prêts
- Production d'un compte rendu des principaux points soulevés durant les négociations, signé par les deux parties et d'un accord juridique qui définit le projet et stipule le programme convenu pour la réalisation de ses objectifs
- Soumission du rapport d'évaluation au Conseil d'Administration de la Banque, lequel décidera d'approuver ou de rejeter le projet ou programme ou ordonnera de procéder à une évaluation complémentaire

### 3) Évaluation de projet

Finalisation de la conception du projet, procédures et détails opérationnels pleinement définis et approuvés par toutes les parties.

### 4) Mise en œuvre du projet

En principe, la BAfD n'a pas de rôle direct à jouer à ce stade du cycle de projet.

### 5) Suivi et évaluation du projet

À l'heure actuelle, l'Examen annuel des performances d'un projet (*Annual Project Performance Review – APPR*) sert de base au suivi des performances et permet à la Banque d'identifier les projets posant problèmes et ceux qui nécessitent un plus haut degré de supervision. Toutefois, la Banque reconnaît le besoin de mettre au point un cadre plus perfectionné d'évaluation des performances avec des indicateurs clairs et facilement contrôlables. Le manuel de la BAfD sur la consultation et la participation des parties prenantes<sup>17</sup> recommande que les dispositions prises pour un suivi participatif, y compris par les bénéficiaires du projet, soient intégrées dans la conception du projet mais dans la pratique, cela n'est pas systématiquement le cas.

### 6) Achèvement du projet

Évaluation pour déterminer si les objectifs du projet ont bien été atteints.

### 7) Examen du portefeuille

L'occasion de recueillir les réactions des parties prenantes aux opérations de la Banque.

Interaction avec les opérations de la Banque : quelques questions à poser par les OSC

1. Quel est le degré de participation des praticiens du secteur, des usagers et autres parties prenantes nationales à la conception du projet ?
2. Dans quelle mesure les objectifs, buts et résultats du projet cadrent-ils avec la stratégie de développement du gouvernement ?
3. Quelles formes de participation la Banque a-t-elle prévues dans le cadre du contrôle des phases de mise en œuvre et de suivi ?
4. Quel est le niveau d'intégration du projet avec les mécanismes de financement et de planification centrale ? En d'autres termes, existe-t-il des formes de financement stables et prévisibles pour répondre aux dépenses courantes et assurer la pérennité du projet ?
5. Les prêts sont-ils uniquement utilisés pour répondre aux dépenses d'investissement ?
6. Dans le processus de souscription de prêt, quels efforts sont déployés pour diffuser l'information sur le volume, les conditions et l'objet du prêt ?
7. Quelle proportion du prêt et du coût total du projet atteint les bénéficiaires ?
8. Dans quelle mesure la participation de la communauté et les incitations proposées aux bénéficiaires suffisent-elles à maintenir les effets positifs du projet à long terme ?

17 Banque africaine de développement (2001) *Handbook on Stakeholder consultation and participation in ADB operations* <http://www.afdb.org/pls/portal/url/ITEM/F5F73D98F326C243E030A8C0668C7C52>

# Chapitre 7

## Transparence et responsabilité

### Politique de divulgation de l'information

La BAfD a développé une nouvelle politique de divulgation de l'information en 2004 qui a été réexaminée en 2005. L'idée maîtresse de la politique est de « divulguer toutes les informations sur ses opérations et ses activités à moins qu'il existe des raisons impérieuses de ne pas le faire ».<sup>18</sup>

Toute une série d'informations opérationnelles sera mise à la disposition du public (voir le tableau ci-dessous) ainsi que des informations sur les évaluations de l'impact environnemental et social, des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du projet, des évaluations, des informations sur les achats et les services, des informations financières sur la Banque et certaines informations administratives et juridiques. En particulier, l'évaluation récente a rendu public les conclusions du Conseil d'administration (pour en savoir plus, voir la politique de divulgation). Parmi les informations qui ne seront pas diffusées figurent les comptes rendus ayant trait à des délibérations internes ; les avis juridiques et litiges en cours ; les informations financières internes susceptibles d'affecter les activités du groupe sur les marchés financiers et de capitaux et les informations ayant trait à des questions d'administration interne.

Si la politique de la Banque est jugée progressiste, dans la pratique la Politique de divulgation des informations n'est pas connue du public ni des organisations de la société civile.

### Informations opérationnelles rendues publiques par la BAfD

Type d'information	Que vous dit-elle ?	Comment/quand pouvez-vous y accéder ?
Études économiques et sectorielles, évaluations et documents stratégiques		Documents rendus publics à l'issue de leur examen par le Conseil
Document de stratégie par pays (DSP)	Définit les zones d'intervention prioritaires de la Banque	L'avant-projet devrait être rendu public dans le cadre du processus de consultation nationale
Profil pays pour la gouvernance ( <i>Country Governance Profile</i> – CGP)	Évalue la gouvernance et cartographie les interventions d'autres bailleurs dans la région	Rendu public à l'issue de leur examen par le Conseil
Documents de dialogue pays ( <i>Country Dialogue Papers</i> – CDP)	En remplacement des DSP pour les pays en situation chronique d'arriérés ou classés en situation d'arriérés persistants (six mois ou plus) ; sert de base au dialogue pour accélérer la reprise des opérations de la Banque	Documents rendus publics à l'issue de son son examen approbation par le Conseil

<sup>18</sup> The AfDB Group Policy on Disclosure of Information, octobre 2005 <http://www.afdb.org/pls/portal/url/ITEM/18605BE4282F0594E040C00A0C3D1115>

Documents de prêts basés sur la réforme (à l'issue de l'approbation du Conseil)	Documents ayant trait à des fonds à décaissement rapide pour des réformes politiques et institutionnelles	Documents rendus publics à l'issue de l'approbation du prêt
Évaluation des performances pays (EPP)	Rapport constitué de deux sections, l'évaluation des politiques et des institutions d'un pays (CPIA) et la notation du portefeuille pays (CPR)	L'EPP globale est disponible sur le site Internet de la Banque de même que la CPR ( <i>Country Portfolio Rating</i> ) et le questionnaire d'évaluation CPIA ( <i>Country Policy and Institutional Assessment</i> )
Documents ayant trait à l'initiative PPTTE	Fournit des informations sur le niveau d'allègement de la dette auquel a droit un PPTTE ainsi que le plan de financement du solde de la part du Groupe de la BAfD	Documents rendus publics à l'issue de l'examen par le Conseil sauf si le pays concerné s'y oppose
Mission prospective de projet ( <i>Prospective Project Brief – PPB</i> )	Donne des informations sur un projet alors qu'il est toujours en préparation et susceptible de changement	Divulgaration publique uniquement après consultation avec le gouvernement du pays concerné
Rapport d'évaluation de projet (REP)	Décrit le projet ainsi que l'évaluation par la Banque de sa faisabilité et de la justification du projet	Document rendu public à l'issue de son approbation par le Conseil
Documents de politiques opérationnelles	Y compris des lignes directrices et des documents de politiques sectorielles	Documents disponibles sur demande par le biais du Centre d'information du public (CIP), des bureaux locaux et du site Internet dans les 2 semaines suivant leur approbation par le Conseil d'administration. Les avant-projets de politique seront publiés sur le site 50 jours avant leur approbation par le Conseil.

## Moyens d'accéder à l'information

La BAfD a récemment remanié son site Internet afin de faciliter l'accès à un plus vaste éventail d'information sur les opérations et les projets de la Banque. Si cette démarche est louable, il convient de signaler que bon nombre d'organisations africaines n'ont pas d'accès fiable à Internet.

Le site Internet offre une fonction de recherche qui permet d'accéder aux détails des projets par pays, ainsi qu'un registre des approbations de prêts et de dons organisé par année, par secteur et par instrument de prêt. Les pages des différents pays donnent aussi des liens vers les Rapports d'évaluation de projet, les Documents de stratégie par pays, appels d'offres, actualités et calendriers d'événements. La majeure partie des informations figurant sur le site de la BAfD est disponible en français et en anglais.

Pour ceux qui veulent en savoir plus, il existe un Centre d'information du public (CIP) situé au siège de la BAfD à Tunis. Le CIP est le point de référence de ceux qui recherchent des informations sur les opérations et les activités de la Banque, même si, au fil de la décentralisation, il deviendra plus facile d'obtenir des informations sur les programmes pays auprès des bureaux nationaux. Pour demander une documentation sur un projet, il est

préférable d'être le plus précis possible et, de préférence, de demander le document par son titre officiel. Certaines publications sont sujettes au paiement d'une contribution. Le site de la BAfD fournit les coordonnées du CIP et des différents bureaux nationaux.

En 2005, l'Initiative mondiale pour la transparence (IMT) a mené des recherches afin d'évaluer les politiques de divulgation d'un certain nombre d'Institutions financières internationales (IFI). Les enquêteurs ont demandé des comptes rendus des réunions du Conseil d'administration, le DSP actuel de l'Afrique du Sud et des informations concernant le processus de consultation d'un nouveau DSP sur le point d'être élaboré.

Un membre du personnel de Tunis leur a indiqué où adresser leurs demandes de renseignements, mais celles-ci sont restées totalement sans réponse. L'équipe chargée de l'enquête a été informée que le Cabinet du président du pays concerné serait en mesure de leur fournir les renseignements demandés mais cela s'est avéré incorrect.<sup>19</sup>

## Dans quelle mesure la BAfD doit-elle répondre de l'impact de ses politiques ?

En 2004, la BAfD a établi un Mécanisme indépendant d'inspection (*Independent Review Mechanism* – IRM) comparable aux mécanismes de transparence existant dans d'autres IFI (par exemple, le Panel d'inspection de la Banque mondiale). L'objectif déclaré de l'IRM est de « recevoir les plaintes des personnes lésées par un projet financé par un organe du Groupe de la Banque ». L'IRM recevra les plaintes déposées par au moins deux personnes capables de prouver que leurs droits ou leurs intérêts ont été lésés par une démarche de la Banque non conforme à ses propres procédures et politiques opérationnelles.

L'IRM se compose d'une Unité de médiation et de vérification de la conformité (*Compliance Review and Mediation Unit* – CRMU) et d'un Panel d'experts. La CRMU est une unité au sein de la BAfD qui détermine la recevabilité d'une plainte, gère le processus et se charge de la « résolution des problèmes ». La CRMU peut également recommander que des mesures correctrices soient déployées par le biais d'une vérification de la conformité. Si cette recommandation est approuvée par le Conseil d'administration, des experts externes (rémunérés par la Banque) vérifient si celle-ci a bien respecté sa politique dans le cadre du projet et soumettent leurs conclusions et leurs recommandations au Conseil. Il s'agit d'une procédure laborieuse et il est difficile de savoir si ceux dont la plainte est jugée légitime ont effectivement droit à une compensation quelconque.

## La société civile et la BAfD

La coopération avec la société civile est encore faible. La BAfD a publié ses politiques et ses directives en coopération avec les organisations de la société civile en 1999.<sup>20</sup> La politique est censée « traduire l'engagement de la Banque visant une collaboration efficace avec différents segments de la société civile africaine ». Le document énonce des moyens par lesquels les OSC peuvent s'impliquer à la fois dans l'élaboration de politiques et dans les opérations de la Banque. Au niveau national, les OSC peuvent uniquement participer à des opérations « avec le consentement du gouvernement du PMR, ou tout au moins 'en l'absence d'objection' ». En outre, la BAfD dispose de ses propres « critères d'éligibilité des OSC » qui sont adaptés au contexte de chaque projet et programme.

19 IDASA and the Global Transparency Initiative (2006), *Behind Closed Doors: Secrecy in International Financial Institutions*, édité par Catherine Musuva

20 Banque africaine de développement (2001), *Cooperation with Civil Society Organisations, Policy and Guidelines*. <http://www.afdb.org/pls/portal/url/ITEM/141D5CE76812D186E040C00A0C3D4DC3>

## Réserves de la société civile vis-à-vis de la BAfD

- Il est estimé que la BAfD est fortement influencée par les institutions financières internationales plus puissantes. La majorité des membres africains n'ont qu'une capacité limitée de contribution financière. La dépendance de la Banque envers les contributions de membres non africains fait que l'Afrique cède un certain degré de contrôle politique. De ce fait, la BAfD se trouve confrontée à une incertitude quant à ses ressources et à un risque de sabotage par ceux qui seraient menacés par une Banque dotée d'une grande visibilité
- L'information sur les opérations de la BAfD est difficilement accessible. Bien que la BAfD ait récemment remanié son site Internet, cette information n'est pas accessible à la majorité des OSC africaines sans accès fiable à Internet
- Les groupes locaux les plus concernés par les opérations, activités, politiques, programmes et procédures de la Banque sont mal informés. Cela étant, la responsabilité d'informer la société civile n'incombe pas uniquement à la BAfD, mais aussi aux gouvernements membres
- Connaissance ou confiance limitées envers les OSC et faiblesse des efforts déployés pour accroître leur mobilisation

## Quels sont les mécanismes d'implication des ONG ?

Il est difficile de savoir quels mécanismes ont été mis en place pour faciliter la participation de la société civile et des ONG dans les processus concernant les projets et programmes. Certaines organisations de la société civile et ONG sont immatriculées au siège de la BAfD. Toutefois, les OSC et ONG africaines ont eu du mal à satisfaire aux critères stipulés par la Banque pour participer aux projets et programmes qu'elle choisissait de financer.

L'unité chargée du développement durable et environnemental de la BAfD est globalement responsable de la coordination et du développement de ses relations avec les ONG. Cette unité travaille en étroite collaboration avec les services opérationnels de la Banque pour faire en sorte que les points de vue des ONG soient pris en compte dans certaines opérations de la Banque et dans le dialogue relatif aux politiques avec les PMR. Au fil de la décentralisation des opérations de la BAfD, une place plus importante est faite à l'implication des OSC au niveau national. Toutefois, cette relation est contrôlée et limitée par les gouvernements. Les efforts visant à impliquer les parties prenantes dans, par exemple, l'élaboration des Documents de stratégie par pays, ont jusqu'ici été marginaux.

### Comité permanent BAfD/OSC

Créé en 1996, le comité est censé se réunir une fois par an mais cela n'a pas été le cas.

- Ce comité était présidé par un représentant de la BAfD et un représentant des OSC africaines. Il comptait également deux représentants pour chaque sous-région d'Afrique
- Les débats n'ont pas eu d'axes bien définis. Le rôle du comité était de se réunir pour débattre des questions clés auxquelles est confronté le continent en matière de développement
- L'implication des OSC et des ONG dans l'élaboration des politiques était considérée comme l'un des principaux objectifs du comité mais ce but n'a pas été atteint en raison de la mauvaise coordination interdépartementale au sein de la BAfD
- Le comité a fait part de son intention d'impliquer les ONG locales dans le processus de suivi et d'évaluation mais cela ne s'est pas produit en raison de la législation et de la réglementation de la BAfD

### Assemblées annuelles

La BAfD tient chaque année son assemblée annuelle durant la deuxième quinzaine de mai. L'assemblée peut être un lieu où les organisations de la société civile peuvent exercer une influence sur les politiques et la gestion de la Banque, bien que cela n'ait pas été le cas jusqu'ici. Les assemblées se déroulent sous forme d'une table ronde ministérielle suivie d'une série de séminaires.

La BAfD a aussi organisé un Semaine de l'eau par le passé (en 2004). Cette rencontre réunit le personnel de la Banque impliqué dans le secteur de l'eau ainsi que des parties prenantes extérieures invitées, notamment des clients, des bailleurs de fonds, des ONG, et des représentants du secteur privé.

# Annexe

## Coordonnées utiles

### **Siège**

Rue Joseph Anoma  
01 BP 1387  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : (225) 20204444  
Télécopie : (225) 20204943  
Contact : M. N. SANGBE, Représentant officiel  
Courriel : n.sangbe@afdb.org

### **Antenne de relocalisation provisoire**

Angle des trois rues: Avenue du Ghana, Rue Pierre de Coubertin, Rue Hedi Nouira  
BP. 323 1002  
Tunis Belvédère  
Tunisie  
Tél. : (216) 71 333 511 / 7110 3450  
Télécopie : (216) 71 351 933  
Courriel : afdb@afdb.org

### **Bureaux de terrain**

#### **Burkina Faso**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National du Burkina Faso (BFFO)  
Immeuble Administratif et Technique de l'ARTEL  
(Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications)  
5ème étage  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
Tél. : (226) 50375750/51/53  
Télécopie : (226) 50375749  
Contact : Mme. Antoinette DINGA-DZONDO, Représentante résidente  
Courriel : a.dinga-dzondo@afdb.org

#### **Cameroun**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National du Cameroun (CMFO)  
Immeuble No 1067 bis  
Rue 1750 Nouvelle Route  
Bastos  
Yaoundé  
Cameroun  
Tél. : (237) 552 03 54  
Télécopie : (237) 220 07 96 / 07 99  
Contact : M. Gilbert GALIBAKA, Responsable  
Courriel : g.galibaka@afdb.org

## **Tchad**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National du Tchad (TDFO)  
Immeuble BCC  
2ème étage  
Avenue Charles de Gaulle  
BP 193  
N'Djamena  
Tchad  
Contact : M. Pascal D. BITOUMBOU, Représentant résident  
Tél. : (235) 52 46 79, (235) 52 43 12 / 52 33 11  
Télécopie : (235) 52 43 97  
Courriel : p.bitoumbou@afdb.org

## **République démocratique du Congo**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau Régional de la R. D. du Congo (CDFO)  
Immeuble de la BCDC (Banque de Commerce du Congo)  
Boulevard du 30 Juin – Kinshasa NRC Kinshasa 340  
KINSHASA I  
République Démocratique du Congo  
Tél. : (243) 0 815 705 989  
Contact : M. Medjomo COULIBALY, Représentant résident  
Courriel : m.c.coulibaly@afdb.org

## **Égypte**

AfDB Group  
Egypt Country Office (EGFO)  
1 Al-Gazayer Square  
1st Floor, New Maadi  
Le Caire  
Égypte  
Tél. : (202) 5160906  
Télécopie : (202) 5160868  
Contact : M. O. AW, Représentant résident  
Courriel : o.aw@afdb.org

## **Éthiopie**

AfDB Group  
Ethiopia Country Office (ETFO)  
SEVITA Building, 7th Floor  
Africa Avenue (close to Addis Ababa International Airport)  
P.O. Box 25543 Code 1000  
Addis Ababa  
Éthiopie  
Tél. : (251) 1 62 77 41  
Télécopie : (251) 1 62 77 42  
Contact : Lucy FYE, Représentante résidente  
Courriel : l.fye@afdb.org

**Gabon**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau Régional du Gabon (GAFO)  
Immeuble Saint Georges  
Quartier Kalikak  
B.P. 4075  
Libreville  
Gabon  
Tél. : (241) 76 85 76 / +241 76 85 79  
Télécopie : (241) 76 85 77  
Contact : M. Bassary TOURE, Représentant résident  
Courriel : b.toure@afdb.org

**Ghana**

AfDB Group  
Ghana Country Office (GHFO)  
Heritage Tower  
7th Floor  
Accra  
Ghana  
Tél. : (233) 21 66 28 40, (233) 21 66 28 18  
Télécopie : (233) 21 66 28 55  
Contact : M. Alieu JENG, Représentant résident  
Courriel : a.jeng@afdb.org

**Guinée-Bissau**

AfDB Group  
Guinea-Bissau National Programme Office (NPO)  
Bissau  
Guinée-Bissau  
Contact : M. Ansumane MANE, Coordinateur national de Programme

**Kenya**

AfDB Group  
Kenya Country Office (KEFO)  
11th Floor, Landmark Plaza  
Argwings Kodhek Road  
Upper Hill  
Nairobi  
Kenya  
Portable : (254) 721 940 557  
Contact : Mrs. Domina BUZINGO, Resident Representative  
Courriel : d.buzingo@afdb.org

## **Madagascar**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National de Madagascar (MGFO)  
Immeuble Plein Ciel, 9ème étage  
Ankorondrano  
Rue Ravoninahitriniarivo  
Antananarivo  
Madagascar  
Tél. : (261) (0)320461418  
Télécopie : (261) 20 22 642 32  
Contact : M. Nadjir SAFIR, Représentant résident  
Courriel : n.safir@afdb.org

## **Malawi**

AfDB Group  
Malawi Country Office (MWFO)  
2nd Floor, Kang'ombe House  
Box 30732  
City Centre  
Lilongwe  
Malawi  
Tél. : (+265) 0 1 77 44 60-62/64  
Télécopie : (+265) 0 1 77 44 69  
Contact : M. Frank KUFKWANDI, Représentant résident  
Courriel : s.kufakwandi@afdb.org

## **Mali**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National de Bamako (MLFO)  
Immeuble Investim  
Bâtiment B  
Ex-Base Aérienne (Quartier du Fleuve)  
BP 2950  
Bamako  
Mali  
Tél. : (223) 697 39 89  
Ext: 6050-6099  
Contact : M. Thizier SEYA, Représentant résident  
Courriel : t.seya@afdb.org

## **Maroc**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National du Maroc (MAFO)  
Immeuble "Espaces les Lauriers"  
1er étage  
Angle des avenues Annakhil et Mehdi Ben Barka  
Hay Riad  
Rabat  
Maroc  
Tél. : (212) 37 56 59 37 / 37 71 38 26 / 27  
Télécopie : (212) 37 56 59 35  
Contact : M. MATONDO-FUNDANI, Représentant résident  
Courriel : f.matondo@afdb.org

### **Mozambique**

AfDB Group  
Mozambique Regional Office (MZFO)  
JAT 4 Building  
25 September Avenue  
Maputo  
Mozambique  
Tél : (258) 21326409 ou (258) 823945374 ou (258) 823025980  
Contact : Mme. Alice HAMER, Représentante résidente  
Courriel : a.hamer@afdb.org

### **Nigeria**

AfDB Group  
Nigeria Country Office (NGFO)  
Plot 813  
Lake Chad Crescent  
Maitama District  
Abuja  
Nigeria  
Tél. : (234) 9 4133261 / 262, (234) 9 6721738 / 738  
Télécopie : (234) 9 413 3260 / 1 321 956 3851

### **Rwanda**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau National du Rwanda (RWFO)  
Immeuble BCDI 8 Avenue de la Paix  
BP 7329 Kigali  
Rwanda  
Tél. : (250) 50 42 97 / Secrétariat : +(250)50 42 98  
Portable : (250) 08 30 87 01  
Contact : M. Jacob Diko MUKETE, Représentant résident  
Courriel : j.mukete@afdb.org

### **Sénégal**

Groupe de la Banque africaine de développement  
Bureau Régional du Sénégal (SNFO)  
Appartements 3, 4, et 5  
Résidence Rokhaya  
Route Hotel Méridien Président  
Les Almadies  
Dakar  
Sénégal  
Tél. : (221) 5276686  
Ext. : 3821-3826  
Contact : M. Mohamed H'MIDOUICHE, Représentant résident  
Courriel : m.hmidouche@afdb.org

**Sierra Leone**

AfDB Group  
Sierra Leone Country Office (SLFO)  
Bishop Building  
No 13 Lamina Sankoh Street  
Freetown  
Sierra Leone  
Portable : 232 76 572 828  
Contact : Mme. Margaret KILO, Représentante résidente  
Courriel : m.kilo@afdb.org

**Tanzanie**

AfDB Group  
Tanzania Country Office (TZFO)  
International House, 5th Floor  
Garden Ave,  
P.O. Box 6024  
Dar Es Salaam  
Tanzanie  
Tél. : (255) 22 2125281/2 (bureau), (255) 22 2125286 (direct)  
Télécopie : (225) 22 2125283  
Contact : Mme. Sipho MOYO, Représentante résidente  
Courriel : s.moyo@afdb.org

**Ouganda**

AfDB Group  
Uganda Country Office (UGFO)  
14th Floor Crested Towers Building  
Hannington Road  
P.O. Box 28509  
Kampala  
Ouganda  
Tél. : (256-41) 236 166 / (+256-41) 236 167  
Télécopie : (256-41) 234 011  
Contact : M. M. A. OJELADE, Représentant résident  
Courriel : m.ojelade@afdb.org

**Zambie**

AfDB Group  
Zambia Country Office (ZMFO)  
ABC Pyramid Plaza  
Church Road and Nasser Road Cathedral Hill  
P O Box 51449 Ridgeway  
Lusaka  
Zambie  
Tél. : (260) 1254613  
Portable : (260) 096643626  
Télécopie : (260) 1251415 ou 1250114  
Contact : Mme. Vivienne APOPO, Représentante résidente  
Courriel : v.apopo@afdb.org





African Civil Society Network on Water and Sanitation (ANEW)

c/o Maji na Ufanisi

Theta Lane, off Lenana Rd, Hurlingham, Nairobi, Kenya

PO Box 58684-00200

Nairobi, Kenya

Tel + 254-20-2727107/8

Fax + 254-20-2726332

[anew@majinaufanisi.org](mailto:anew@majinaufanisi.org)

[www.freshwateraction.net/anew](http://www.freshwateraction.net/anew)

Freshwater Action Network (FAN)

2nd Floor

47-49 Durham Street

London

SE11 5JD, United Kingdom

Phone: +44 20 7793 4522/4509

Fax: +44 20 7793 4545

[fan@freshwateraction.net](mailto:fan@freshwateraction.net)

[www.freshwateraction.net](http://www.freshwateraction.net)

WaterAid

2nd Floor

47-49 Durham Street

London

SE11 5JD, United Kingdom

Phone: +44 207 793 4500

Fax: +44 20 7793 4545

[wateraid@wateraid.org](mailto:wateraid@wateraid.org)

[www.wateraid.org](http://www.wateraid.org)

All three charities are registered no.288701